



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DE
La 9^{ème} SESSION ORDNAIRE DE DE LA COMHAFAT
RABAT, MAROC 6-8 Septembre 2014**

- 1- La 9^{ème} session Ordinaire de la Conférence des Ministres sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Rabat au Maroc le 8 Septembre 2014, à l'invitation du Gouvernement du Ghana. La session été précédée par une réunion des experts du 6 au 7 Septembre 2014.

Les représentants des pays suivants ont participé à la Réunion:

Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, RD Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo, ainsi que le Mali en tant qu'observateur.

Les représentants de l'Angola, du Cabo Verde, et de la Namibie n'ont pas pu participer à la réunion.

Les représentants des organisations régionales et internationales et des partenaires au développement suivants ont également assisté à la Conférence:

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Gouvernement du Japon, l'Union Européenne, l'Agence Fédérale des Pêches de Russie, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest de Guinée (CPCO), la Commission Régionale des Pêches pour le Golfe de Guinée (COREP), le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), le Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), le Réseau des Instituts de Science Maritime et de Recherche Halieutique (RAFISMER), l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), et le Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC) de l'Union Européenne.

La liste des participants figure en (**Annexe I**).

- 2- La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Hanny-Sherry AYTTEY, Ministre de la Pêche et du Développement de l'Aquaculture du Ghana, Président sortant de la Conférence. Mme AYTTEY a prononcé un discours d'ouverture en magnifiant la coopération exemplaire des Etats Membres durant la présidence du Ghana.

Pour sa part, Mr Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc, a souhaité au nom de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la bienvenue aux participants. Il a rappelé l'importance du secteur des pêches pour la région et les menaces auxquelles il est confronté en appelant à une coopération régionale soutenue pour y faire face. Il a réitéré ensuite l'engagement du Royaume du Maroc à continuer de soutenir la COMHAFAT et à raffermir la coopération Sud-Sud. Enfin, il a invité les Etats Membres de la COMHAFAT à participer activement à la prochaine édition du salon Halieutis qui aura lieu au mois de février 2015 dans la ville d'Agadir.

Les représentants de la FAO, de l'Union Européenne et du Gouvernement du Japon ont tour à tour pris la parole pour réaffirmer leur engagement auprès de la COMHAFAT pour en faire un instrument modèle de coopération dans le domaine halieutique.

- 3- La Conférence a adopté l'Ordre du Jour suivant :

- Ouverture de la Réunion
- Election du Président et des autres membres du bureau
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport du Président sortant de la Conférence
- Examen et adoption du rapport de la réunion des experts
- Déclarations des chefs de délégations
- Présentation des exposés thématiques
- Autres questions
- Lieu de la prochaine Session
- Adoption du rapport final de la Session
- Clôture de la réunion.

- 4- Pour la conduite de ses travaux, la Conférence a élu par acclamation, le Bureau suivant :

Président :	Côte d'Ivoire
1 ^{er} Vice-Président :	Mauritanie
2 ^{ème} Vice-Président :	Guinée
3 ^{ème} Vice-Président :	Sénégal
4 ^{ème} Vice-Président :	Guinée Bissau.
Rapporteur :	Gambie.

Prenant la parole, le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, a remercié les participants pour son élection comme Président de la Conférence, le Royaume du Maroc pour la qualité de l'accueil, et le président sortant

pour le travail accompli. Il a exprimé son engagement et sa disponibilité à dynamiser davantage le secrétariat.

5- Rapport du Président sortant de la Conférence

Le président sortant a rendu compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi des recommandations de la 8^{ème} Session. Il a informé la Conférence des initiatives prises dans le cadre de la dynamisation de la COMHAFAT à travers l'adoption par le Secrétariat de nouveaux outils de travail.

Le Président a par ailleurs, demandé à la Conférence d'approuver définitivement le «Statut du Personnel».

Il a fait également part à la Conférence de toutes les démarches entreprises pour promouvoir les objectifs de la COMHAFAT et leur réalisation. Il a remercié tous les Etats membres et les différents partenaires pour leur collaboration durant son mandat.

La Conférence a fait part de sa satisfaction et a remercié, à travers son Président, le Ghana pour le travail accompli durant son mandat. Elle a par ailleurs loué la transparence financière dans la gestion de la COMHAFAT, gage de crédibilité pour les partenaires.

6- Examen et adoption du rapport de la Réunion des Experts

La Conférence a examiné le rapport de la réunion des experts qui s'est tenue du 6 au 7 septembre 2014 à Rabat. La Conférence a exprimé ses félicitations aux experts pour la qualité de leur travail. Elle a adopté à l'unanimité le rapport.

A- Etat de la Convention

Le Secrétariat de la COMHAFAT a rendu compte de l'état de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique, signée à Dakar en juillet 1991.

La Conférence a noté que 14 Etats membres ont accompli les démarches nécessaires pour adhérer ou ratifier la Convention. Elle note qu'aucune nouvelle ratification ou adhésion n'a été effectuée depuis la dernière Session de la Conférence. Elle a par conséquent exhorté tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à déposer leurs instruments d'acceptation, d'approbation ou d'accession à la Convention.

B- Suite donnée aux recommandations de la Conférence

La Conférence a pris acte des documents adoptés par le Bureau pour un fonctionnement moderne du Secrétariat et a approuvé le statut du personnel qui lui permet de se doter d'un personnel au standard des organisations internationales similaires, mais répond aussi à la demande des Etats membres d'ouvrir le Secrétariat à leurs ressortissants. La Conférence a invité les Etats membres à plus d'implication pour une mise en application effective de ce statut.

La Conférence a pris connaissance de la situation des cotisations des Etats membres au «Fonds Régional de Développement de la Pêche». Elle note le non-paiement par

plusieurs Etats membres des montants planchers fixés lors de la dernière Conférence. Elle appelle par conséquent les Etats concernés de régulariser leur situation.

La Conférence a approuvé l'affectation de 16% des ressources du Fonds Régional de Développement des Pêches pour les frais de fonctionnement du Secrétariat.

La Conférence a pris connaissance du Plan d'action pour les années 2015-2016, dont les activités proposées privilégient le caractère régional et s'articulent autour des axes relatifs à la durabilité, l'amélioration de la performance, la promotion du commerce régional et le renforcement de la COMHAFAT à l'international. Elle a reconnu l'intérêt que présente ce plan d'action pour la région et l'a adopté.

7- Déclarations des Chefs de Délégations

La Conférence a entendu les déclarations des Chefs de Délégation et des Représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales présentes.

Les Etats Membres ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de la Conférence et leur engagement à œuvrer pour faire de la pêche un secteur d'intégration économique régionale sur la base d'une gestion, durable.

Les représentants des organisations régionales et sous-régionales et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers ont réitéré leur disponibilité à poursuivre leur collaboration avec la conférence dans le cadre de la mise en œuvre de ses recommandations et décisions.

Le Président a exprimé sa gratitude aux différents intervenants pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans leur coopération avec la Conférence.

8- Présentation des exposés thématiques

La Conférence a suivi les communications thématiques sur (i) *La contribution des pêches à la sécurité alimentaire* (ii) *L'approche régionale pour lutter contre la pêche INN* présentées respectivement par la Guinée et le Ghana.

A l'issue de ces présentations, la Conférence a convenu d'endosser (i) la résolution sur la sécurité alimentaire telle que soumise par la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Ghana, et le Mali au Secrétariat de la Conférence Baleinière Internationale (**annexe II**), et (ii) d'adopter la Déclaration de Rabat (**annexe III**) relative à l'engagement des Etats membres à lutter ensemble contre la pêche INN.

9- Lieu de la prochaine Session

La Conférence a accepté avec gratitude l'invitation de la Côte d'Ivoire à abriter la Dixième Session de la Conférence Ministérielle.

10-Questions diverses

La Conférence a pris note des demandes formulées par la Guinée relatives (i) au soutien de la démarche la Sous-Commission Régionale de Pêches (CSR) et (ii) à sa radiation de la liste des pays coopérants de l'Union européenne.

11-Motion Spéciale de remerciements

Une motion spéciale de remerciements a été lue au nom des Ministres et des chefs de délégations présents à l'endroit de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de l'ensemble du Gouvernement du Royaume du Maroc pour la qualité de l'accueil, du séjour et des conditions de travail optimales offertes afin que cette Neuvième Session de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT soit une réussite.

12-Adoption du rapport final de la Session

La Conférence a adopté le présent rapport, y compris les déclarations et recommandations qu'il contient.

13-Clôture de la réunion

La Neuvième Session de la Conférence a été déclarée close le 08 septembre 2014 à 12 heures 25 minutes.

Annexe I : Liste des Participants

N°	Nom et prénom	Titre	Pays/ Organisation	Adresse e-mail
1	M. JEAN-BAPTISTE DEGBEY	DIRECTEUR DES PECHES	BENIN	jbdegbey@yahoo.fr
2	M. MOUHAMADOU YOUSSEF	AMBASSADEUR	CAMEROUN (AMBASSADE)	ymouh@yahoo.fr
3	M. EMMA BELAL	DIRECTEUR DES PECHES	CAMEROUN	belalemma@yahoo.fr
4	M. SANATOU CHINTOUE EPSE NJIKAM	SOUS DIRECTEUR	CAMEROUN	chintoue@yahoo.fr
5	M. KOBENAN KOUASSI ADJOUMANI	MINISTRE	COTE D'IVOIRE	adjoumanikouassi@yahoo.fr
6	M. KOFFI AMANI GEORGES LOPEZ	CHARGE DE COMMUNICATION	COTE D'IVOIRE	Amanilopez22@yahoo.fr
7	M. KONAN ANGAMAN	CONSEILLER TECHNIQUE	COTE D'IVOIRE	angaman.konan1@yahoo.fr
8	M. KOUAKOU PHIENY DENIS	DIRECTEUR DE CABINET	COTE D'IVOIRE	phyenyd@yahoo.fr
9	M. GAGO NIHO CHELOMS	DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNE	COTE D'IVOIRE	gagoniho@yahoo.fr
10	SHEP HELGUILE	DIRECTEUR DE L'AQUACULTURE ET DES PECHES	COTE D'IVOIRE	shelguile@yahoo.fr
11	BOLOU DENIO	1ER SECRETAIRE	COTE D'IVOIRE (AMBASSADE)	btradenio@gmail.com
12	M. YOBARD MPOUSSA JEAN PIERRE	DIRECTEUR GENERAL DE LA PECHE MARITIME	CONGO	yobard_jp@yahoo.fr
13	MME. GUYLENE NKOANE NDOUTOUME	CHARGEE D'ETUDE DGPA	GABON	ndoutoume2@yahoo.fr
14	Hon MASS AXI GYE	MINISTRE	GAMBIE	sayogy@yahoo.com
15	M. BAMBA BANJA	PERMANENT SECRETAIRE	GAMBIE	bamba.banja@yahoo.co.uk
16	M. MATARR BAH	EXPERT	GAMBIE	matar_bah@yahoo.co.uk
17	HON. HANNY-SHERRY AYITTEY	MINISTRE	GHANA	sayite@gmail.com
18	HON. NAYON BILIJIO	MINISTRE	GHANA	bilijo@ymail.com
19	MME REBECCA AMOOH ABOAGYE	CHEF DIRECTORY/ CHEF DE CABINET	GHANA	sikadodoo54@yahoo.co.uk
20	M. SAMUEL NII KPAKPA QUAATEY	DIRECTEUR DE LA COMMISSION DES PECHES	GHANA	samquaatey@yahoo.com
21	ABDUL LATIF YUSHAW	PREMIER SECRETAIRE	GHANA (AMBASSADE)	yushawl@yahoo.com

22	M. LOUSENY CAMARA	MINISTRE	GUINEE CONAKRY	louseny@yahoo.fr
23	M. AMADOU TELIVEL DIALLO	CHEF DE CABINET	GUINEE CONAKRY	ateliwel@yahoo.fr
24	M. HASSIMIOU TALL	DIRECTEUR DES PECHES	GUINEE CONAKRY	tallhassimiou@yahoo.fr
25	M. ILDEFONSO BARROS	SECRETAIRE D'ETAT	GUINEE BISSAU	ildefonso@hotmail.com
26	M. SEBASTIAO PEREIRA	DIRECTEUR GENERAL	GUINEE BISSAU	sebastiao pereira63@gmail.com
27	M. HENRIQUE ANTONIO DA SILVA	EXPERT	GUINEE BISSAU	hsilva90@hotmail.com
28	M. NDONG MICHA ANDRES	DIRECTEUR DES PECHES ARTISANALE	GUINEE EQUATORIALE	andresndongomicha@yahoo.es
29	M. ERIC MCARTHUR COOPER	EXPERT	LIBERIA	Mcarthurcooper@yahoo.fr
30	OUSMANE ASY	AMBASSADEUR	MALI (AMBASSADE)	Asy5@yahoo.fr
31	M. AKHANNOUCH AZIZ	MINISTRE	MAROC	a.akhannouch@akwagroup.com
32	MME. ZAKIA DRIOUCH	SECRETAIRE GENERAL	MAROC	driouch@mpm.gov.ma
33	M. AKKOUH	INSPECTEUR GENERAL	MAROC	akkouh@mpm.gov.ma
34	MME BADOUR NOURA	DIP/DPM	MAROC	badour.noura@yahoo.fr
35	M. BOUDINAR BRAHIM	EXPERT	MAROC	Brahim.boudinar@mpm.gov.ma
36	MME KAOUAKIB KHADIJA	EXPERT	MAROC	kaouakib@mpm.gov.ma
37	MME HAFIDA EL GHAZI	INFORMATRICE PRINCIPALE	MAROC	elghazi@mpm.gov.ma
38	M. OUATI YOUSSEF	CHEF DE DIVISION	MAROC	ouati@mpm.gov.ma
39	M. LAAROUCI YASSINE	CHEF DE SERVICE COOPERATION	MAROC	elaroussi@mpm.gov.ma
40	M. BENBARI MOHAMED	EXPERT	MAROC	benbari@mpm.gov.ma
41	MME ROCHDI ZAHRA	DIRECTRICE COOPERATION AFFAIRE JURIDIQUE	MAROC	rochdi@mpm.gov.ma
42	MME ALAOUI METEREJJI AICHA	COMITE ORGANISATION	MAROC	meteraiji@mpm.gov.ma
43	M. OUAZZANI TNACHERI MOHAMED	COMITE ORGANISATION	MAROC	ouazzani@mpm.gov.ma
44	M. EL YACOUBI HASSAN	MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME	MAROC	yaacoubi@gmail.com
45	M. NOUREDDINE AISSAOUI	ACCOMPAGNATEUR	MAROC	aissaoui@mpm.gov.ma
46	M. AOURAGHE ABDELHAKIM	ACCOMPAGNATEUR	MAROC	aouraghe@mpm.gov.ma

47	M. EL AMINE ABDELGHNI	CONSEILLER AU SG	MAROC	elamine@mpm.gov.ma
48	M. MOHAMED MAHMOUD BOUASSRIYA	SECRETÁIRE GÉNÉRAL	MAURITANIE	Bouassriya2m@gmail.com
49	M. MOHAMEDINE FALL OULD ABDI	CT/MPED	MAURITANIE	mfabdia@yahoo.fr
50	M. MOHAMED EL HAFED OULD EJIWEN	EXPERT	MAURITANIE	hafedhejiwen@yahoo.fr
51	MME AZZA CHEIKH JEDDOU	DIRECTRICE AMENAGEMENT RESSOURCES ET OCEANOGRAPHIE	MAURITANIE	azzajiddou@yahoo.fr
52	Mme FOLUKE O. AREOLA	DIRECTEUR	NIGERIA	foareda@gmail.com
53	M. PIUS BITAKUYA DUNIA	EXPERT	RDC	piusbitakuya@yahoo.fr
54	M. ANTONIO ALVARO DA GRACA DIAS	MINISTRE	SAO TOME ET PRINCIPE	
55	M. OLAVIO ANIBAL	EXPERT DANS LA PECHE	SAO TOME & PRINCIPE	etybi@yahoo.fr
56	M. JOÃO GOMES CRAVID	EXPERT	SAO TOME & PRINCIPE	Joviegas_59@hotmail.com
57	M. OUMAR GUEYE	MINISTRE	SENEGAL	Oumar1.gueye@gmail.com
58	M. CAMILLE JEAN PIERRE MANEL	DIRECTEUR	SENEGAL	cjpanel@gmail.com
59	M. KAMORBA KELLFALLAH DABO	EXPERT	SIERRA LEONE	dabokamorba@yahoo.com
60	M. AHOEDO KOSSI	CHEF DE SECTION RESSOURCES HALIEUTIQUES	TOGO	kahoedo@yahoo.fr
61	M. EMILE ESSEMA	SECRETAIRE EXECUTIF	COREP	essemile@yahoo.fr
62	M. DEDI NADJE SERAPHIN	SECRETAIRE GENERAL	CPCO	sdedi.nadje@yahoo.fr
63	MME BALIABA BEYENE ATEBA	PRESIDENTE DU RAFEP	RAFEP	beyene.beyene@yahoo.fr
64	MME MESSAOUDA RACHID	VICE-PRESIDENTE DU RAFEP	RAFEP	messaoudarachid@gmail.com
65	M. JAMAL SADAK	PRESIDENT DU REFMA	REFMA	jamalmasadak@gmail.com
66	M. ABDELMALEK FARAJ	PARTENAIRE	RAFISMER/INRH	faraj@inrh.org.ma
67	M. YOSUKE TSURUHO	SENATOR	DELEGATION JAPONAISE	
68	M. HIDENAO WATANABE	PARTENAIRE	DELEGATION JAPONAISE	
69	M. YOSHIHIRO TAKAGI	CONSEILLER DE L'ASSOCIATION DE PECHE	DELEGATION JAPONAISE	ytakagi8@yahoo.co.jp
70	M. HIDEKI MORONUKI	NEGOCIATEUR DANS LA PECHE	DELEGATION JAPONAISE	hideki-moronuki@nm.maff.go.jp
71	M. TAKASHI MATSUMOTO	OFFICIER	DELEGATION JAPONAISE	takashi.matsumoto@mosfa.go.jp

72	M. JULIO MORON AYALA	OBSERVATEUR	LDAC	Julio.moron@opagac.org
73	M. DRISS MESKI	SECRETAIRE EXECUTIF	ICCAT	driss.meski@iccat.int
74	STEFAN DEPYPERE	PRESIDENT/DIRECTEUR	ICCAT	Stefan.Depypere@ec.europa.eu
75	Francesca Arena	International Relations Officer	European Commission	francesca.arena@ec.europa.eu
76	SEBASTIEN COPIN	ATTACHE PECHE	DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE A RABAT	Sebastien.copin@eeas.europa.eu
77	M. PAPA GORA NDIAYE	SECRETAIRE EXECUTIF	REPAO	gndiaye@gmail.com
78	M. CONSTANTIN DUKIN	AGENCE FEDERAL DES PECHEES RUSSE	RUSSIE	rishcomaroc@hotmail.Com
79	M. MOHAMED EL MALAGUI	DIRECTEUR D'INFOPECHE	INFOPECHE	malagu@hotmail.fr/elmalagui@hotmail.fr
80	PANOSSIAN ANAID	DOCTEUR EN DROIT	EXPERTE PECHE	Anaid.panossian@gmail.com
81	FOLUKE O ARGOLA	DIRECTOR	DGPT OF FISHERIES	foorela@gmail.com
82	M. ABDELOUAHED BENABBOU	SECRETAIRE EXECUTIF	COMHAFAT	benabboucomhafat@gmail.com
83	M. ABDENNAJI LAAMRICH	CHARGE DE PROGRAMME	COMHAFAT	laamrichmpm@gmail.com
84	M. MOHAMMED HADDAD	RESPONSABLE FINANCIER	COMHAFAT	haddad.comhafat@gmail.com
85	M. MASAKI OIKAWA	EXPERT OFCF	COMHAFAT	oikawamasakichofu@yahoo.co.jp
86	MME HAYAT ASSARA	ASSISTANTE DE DIRECTION	COMHAFAT	hayat.comhafat@gmail.com
87	MME. KARIMA CHOUKRANI	ASSISTANTE	COMHAFAT	Mkarima241@gmail.Com
88	M. MOHAMED SADIKI	CADRE A LA COMHAFAT	COMHAFAT	sadikicomhafat@gmail.com
89	M. ALI BOUALI	CONSEILLER	COMHAFAT	paconsult2013@gmail.com
90	Mlle ABLA EL ALAOUI	STAGIAIRE	COMHAFAT	abla.elalaoui@gmail.com

Annexe II: Résolution

RESOLUTION RELATIVE A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Soumise par le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali

- **Attendu que** l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) des Nations Unies a été créée le 16 Octobre 1945 pour vaincre la faim et compte 194 pays membres, deux membres associés et une organisation membre;
- **Attendu que** la Commission Baleinière Internationale a été fondée en 1948 et compte 88 Etats Membres;
- **Attendu que** les Nations-Unies estiment que la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards aujourd'hui à 9,6 milliards en 2050;
- **Attendu que** la FAO estime que 842 millions de personnes souffrent de faim chronique;
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a comme vision: *«Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture contribue de manière significative au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté humaine. »*
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a pour mission de : *« Renforcer la gouvernance mondiale et les capacités techniques et de gestion des membres et de mener à un consensus vers l'amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources aquatiques. »*
- **Rappelant** que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB) reconnaît dans son préambule, *«qu'il est dans l'intérêt commun de parvenir aussi rapidement que possible à un niveau optimal de stocks de baleines sans causer de détresse économique et nutritionnelle généralisée»;*
- **Constatant** que la FAO des Nations-Unies a établi cinq objectifs stratégiques, à savoir:
 - Aider à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
 - Rendre l'agriculture, la sylviculture et la pêche plus productives et durables;
 - Réduire la pauvreté rurale;
 - Permettre à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces de voir le jour ;
 - Augmenter la résilience des moyens de subsistance aux catastrophes;
- **Notant** que les États Membres de la CBI sont également des États Membres de la FAO;
- **Considérant** que la cohérence et la coopération entre la FAO et la CBI permettront d'améliorer la capacité des deux organisations à remplir leurs missions;
- **Reconnaissant** que la principale raison pour laquelle la chasse à la baleine est menée aujourd'hui est de fournir de la nourriture;
- **Reconnaissant** le potentiel de conflit entre les objectifs qui sont : **(a)** la réalisation d'augmentations durables de la production halieutique afin de fournir de la nourriture ; et **(b)** la protection de l'environnement naturel;

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION,

- **Déclare** que tous les peuples ont le droit d'accéder à la nourriture;
- **Prie instamment** les États Membres de tenir compte de la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lorsqu'elle formule des propositions pour modifier l'Annexe;

decide de prendre en compte la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lors de la prise de ses décisions.

Annexe III: Déclaration de Rabat

DECLARATION DE RABAT SUR LA COOPERATION REGIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLICITE, NON DECLAREE ET NON REGLEMENTEE (PECHE INN)

Les Ministres et Délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT-(Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, R.D. du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, et Togo) et le Mali, réunis à Rabat (Maroc) le 08 septembre 2014 pour la 9^{ème} Session ordinaire de la COMHAFAT :

Soulignant les acquis successifs de la COMHAFAT depuis sa création en 1989 en matière de coopération régionale à des fins de développement durable du secteur de la pêche dans la Région;

Tenant compte de l'esprit de coopération et de partenariat qui pousse les Etats membres pour réaliser à l'avenir des programmes d'actions prioritaires concrets sur la base des expériences et enseignements tirés des actions menées par la Conférence;

Convaincus que les principes et orientations de la charte de la COMHAFAT demeurent des guides majeurs pour la coopération halieutique dans la région ;

Conscients que le développement durable du secteur de la pêche doit reposer sur une bonne gouvernance pour la préservation et gestion des ressources halieutiques ;

Persuadés que la pêche INN est un fléau international qui continue à saper les stratégies de développement du secteur des pêches et à menacer la pérennité des ressources et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays ;

Confiants que la coopération internationale et régionale est un atout efficace et déterminant dans la lutte contre la pêche INN ;

Saluant les initiatives louables et pertinentes prises par les Organisations internationales et régionales concernées pour lutter contre la pêche INN ;

Déclarent leur ferme volonté de:

- Poursuivre leurs efforts et mutualiser les moyens disponibles pour développer les capacités des états membres dans la région pour une meilleure gouvernance et gestion du secteur des pêches ;
- Renforcer leurs politiques nationales et régionales de lutte contre la pêche INN et mobiliser à cette fin les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre ;

- Rehausser le niveau de coordination et d'échange régional régulier d'informations entre les Etats membres et l'établissement d'une base de données des navires et des opérateurs pratiquant la pêche INN ;
- Procéder au développement des capacités de lutte contre la pêche INN par le partage d'information et d'expérience, la formation et l'expertise intra-régionale ;
- Donner plein effet aux dispositions prises au niveau international pour l'éradication de la pêche INN, notamment :
 - l'Accord de la FAO visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation et de gestion par les navires de pêche en haute mer (1993) ;
 - l'Accord de l'ONU sur les stocks des poissons chevauchants et grands migrateurs (1995) ;
 - le Code de conduite de la FAO de 1995 pour une pêche responsable ;
 - l'Accord de la FAO sur les Mesures de l'Etat du port visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer la pêche INN (2009) et,
 - les Directives volontaires de la FAO pour la conduite de l'Etat du pavillon dans la lutte contre la pêche INN (2014);
- Encourager et prospecter les possibilités d'assistance technique, financière et matérielle visant la mise en œuvre des directives, des règlements et des accords internationaux en matière de lutte contre la pêche INN;
- Coordonner et harmoniser les positions des Etats membres de la COMHAFAT au sein des Instances internationales en vue de tirer les meilleurs bénéfices des mécanismes prévus par les différentes mesures prises pour une meilleure gestion et développement des pêcheries en général et la lutte contre la pêche INN en particulier.

Chargent le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en concertation avec les Etats membres et les différents partenaires concernés sur les plans bilatéral et multilatéral pour engager les actions pertinentes permettant de donner plein effet à la présente Déclaration.

Fait à Rabat, le 08 septembre 2014